

## RAPPORT N°197 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 21 SEPTEMBRE 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 14 au 21 septembre 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins une personne a été assassinée dans la province Gitega. Le rapport évoque aussi dix (10) cas d'arrestations arbitraires dont un journaliste détenu durant quelques heures au cours d'une investigation.

### **1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique**

- Des individus non identifiés ont assassiné Julien Ndegeya sur la colline Kivuvu, commune Bugendana, province Gitega dans la soirée du 15 septembre 2019.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a arrêté aucun suspect à ce jour.

### **2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique**

- Le responsable du service national des renseignements de la province Gitega (centre du pays) a arrêté Amisi Karihungu. Il s'agit du journaliste-correspondant de la radio Culture. Des proches rapportent qu'il a été interpellé alors qu'il recueillait des informations sur des arrestations menées dans la journée par la police.

Sos-Torture/Burundi note que le journaliste a été relâché dans la soirée.

- Des agents de la police ont arrêté huit personnes (7 hommes et 1 femme) dans le quartier Nyakamba, commune et province Rumonge (sud-ouest du pays) le 14 septembre 2019. Des témoins rapportent que toutes ces personnes sont des fidèles de l'église Adventiste du 7<sup>e</sup> jour qui avaient contesté la nomination forcée d'un nouveau responsable de leur église.

Sos-Torture/Burundi note l'ingérence de la police et de l'administration de Rumonge dans la gestion interne d'une église ainsi que la persécution visant les fidèles. Les huit

personnes ont été relâchées le 16 septembre 2019 sans explications sur les motifs à l'origine de leur détention.

- Des agents de la police ont arrêté Venant Irakoze dans la commune Nyabikere, province Karusi (centre-est du pays) le 15 septembre 2019. Des proches rapportent qu'il est accusé de détention d'arme, en l'occurrence une grenade qui aurait été découverte à son domicile. M. Irakoze est le secrétaire communal du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté). Des témoins rapportent qu'il serait victime d'un montage orchestré par un membre local de la milice imbonerakure.

Sos-Torture/Burundi note que M. Irakoze a été condamné à 4 ans de servitude pénale dans un procès en procédure de franchise qui a eu lieu le lendemain de son arrestation le privant ainsi d'une instruction pré juridictionnelle pouvant déterminer l'appartenance de l'engin à l'accusé.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.